



**ined**

INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA  
PHIQUES

www.ined.fr

## Motion du conseil scientifique extraordinaire du 7 février 2022 de l'Institut national d'études démographiques

Le conseil scientifique de l'Institut national d'études démographiques\* (Ined) s'est réuni en séance extraordinaire le 7 février 2022 pour examiner le rapport rédigé par le référent à l'intégrité scientifique de l'Ined et par la médiatrice intégrité scientifique de l'École normale supérieure Paris-Saclay, sur les signalements de manquements à l'intégrité scientifique faits par Jean-François Mignot, chercheur au CNRS. Le conseil scientifique rappelle que les référents intégrité scientifique exercent leur mission en totale indépendance de leur institution.

Suite à cet examen, le conseil scientifique considère que les accusations de fraude ou de dissimulation volontaire portées à l'égard de Baptiste Coulmont, chercheur à l'École normale supérieure Paris-Saclay, et de Patrick Simon, chercheur à l'Ined, et plus largement à l'égard de la revue Population et Sociétés et de l'Ined, n'ont aucun fondement. Il déplore la virulence des attaques portées tous azimuts par Jean-François Mignot et l'acharnement qu'il manifeste. Les moyens utilisés pour le faire ne sont par ailleurs pas respectueux des bonnes pratiques de la déontologie, rappelées récemment par le collège de déontologie du ministère de la recherche dans son avis du 21 mai 2021 relatif aux libertés académiques.

Le conseil scientifique de l'Ined renouvelle sa pleine confiance en l'Institut, et plus particulièrement, en la qualité des recherches menées par les chercheurs de l'Ined travaillant sur les migrations, tant du point de vue éthique que scientifique.

Il demande à ce que les documents que M. Mignot a versés dans l'archive ouverte HaL soient rétractés. Ces documents n'ont ni le contenu ni le format d'une publication scientifique et portent atteinte à l'image de la recherche en sciences humaines et sociales, à l'Ined et globalement.

Il rend un avis favorable aux propositions de l'Ined en réponse aux recommandations du rapport pré-cité :

- Dispositif pour associer des données aux publications de l'Ined
- Ouverture de la possibilité de compléter le bulletin Population et Sociétés par un addendum méthodologique
- Apporter des compléments d'information méthodologiques au Population et Sociétés n°565
- Lancement d'une réflexion sur les pratiques de dépôt de documents non validés par les pairs dans l'archive ouverte de l'Ined Archined.

\*Le conseil scientifique de l'Ined est l'instance de réflexion, de proposition et d'évaluation en matière de politique scientifique. Ses membres sont nommés par arrêté conjoint de la ministre en charge de la recherche et du ministre en charge des affaires sociales et de la santé.

Il est composé de :

- Huit personnalités extérieures à l'institut, dont des personnalités étrangères, choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la population ou dans des disciplines connexes à la démographie ;
- Quatre représentants d'organismes de recherche ou d'études ;
- Quatre représentants des utilisateurs des travaux de l'institut, choisis notamment parmi les organisations syndicales et professionnelles et les associations ;
- Cinq représentants élus par le personnel de l'institut dont au moins trois chercheurs.

Le conseil scientifique est présidé par Laura Bernardi, professeure à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne ; Patrick Gerland, chef de la section « Estimations de population et projections » de la division Population des Nations Unies en est le vice-président.

**Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil scientifique.**